

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 12 JANVIER 2016** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 8 JANVIER 2016.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier, A. Iermieri et D. Smith, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

ABSENT : Monsieur le conseiller Jack Beaumont.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur des services juridiques et greffier, sont également présents.

*Au début de la séance monsieur le maire Trudeau fait une déclaration concernant les opérations de déneigement ayant suivi la première chute de neige importante, survenue entre les Fêtes de Noël et du Nouvel An. Monsieur le maire félicite tous les employés qui ont participé aux opérations de déneigement, incluant les employés des entrepreneurs sous contrat avec la Ville.*

**2016-001**                    APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec la modification suivante :

- Ajout d'un sujet à l'item « varia », concernant l'approbation d'une modification au contrat à intervenir relativement aux services de collecte des matières recyclables.

**2016-002**                    ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et des séances extraordinaires du conseil tenues le 8 décembre 2015.

**2016-003**                    APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver le procès-verbal de correction concernant le procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre 2015.

**2016-004**                    ADOPTION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION – RÉUNION DU 3 DÉCEMBRE 2015

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité sur la circulation tenue le 3 décembre 2015.

**2016-005**                    PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Yvon Calbert :

- Remerciements au nom des Amis du Vieux Moulin ;
- Stationnement aux alentours du chalet du parc Arthur-Séguin ;
- Climatisation à l'intérieur du chalet du parc Arthur-Séguin ;
- Outils de publicité transmis aux personnes qui veulent bénéficier du programme de distribution gratuite de billets d'autobus ; spécifications concernant le montant de revenus considéré, montant « brut » ou « net » ;

Monsieur Stefan Marshall :

- Remerciements de mettre fin au bail existant avec le « Club de voile Venture inc. de Pointe-Claire »;
- Intérêt à participer aux activités de la Base de voile dans le futur ;

Madame Susan Weaver :

- Item 20.06 – Modification à la résolution 2015-418 ;

Monsieur Marcel Montpetit :

- Nouveau mode de fonctionnement à la Base de voile Venture ;
- Le fonctionnement du feu de circulation à l'intersection de l'avenue Douglas-Shand et du boulevard Saint-Jean.

**2016-006**

**ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE SENTIERS ET DE PISTES CYCLABLES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 500 000 \$ À CES FINS**

---

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'adopter le règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection et de construction de sentiers et de pistes cyclables ainsi qu'un emprunt de 500 000 \$ à ces fins, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-318-7732.

RÉSOLU :

**2016-007**

**ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX RELIÉS AUX PARCS ET ESPACES VERTS AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 510 000 \$ À CES FINS**

---

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter le règlement décrétant l'exécution de travaux reliés aux parcs et espaces verts ainsi qu'un emprunt au montant de 510 000 \$ à ces fins, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-318-7708.

RÉSOLU :

**2016-008**            ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE SERVICES PROFESSIONNELS ET D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 950 000 \$ À CES FINS

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU :            Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter le règlement décrétant l'acquisition de services professionnels et d'études préparatoires ainsi qu'un emprunt au montant de 950 000 \$ à ces fins, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-318-7706.

**2016-009**            ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS RELATIVES À DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 200 000 \$ À CES FINS

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU :            Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter le règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives à des travaux d'infrastructures ainsi qu'un emprunt au montant de 1 200 000 \$ à ces fins, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-318-7710.

**2016-010**            ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES AVENUES CHARLES ET VINCENNES, AU SUD DE L'AVENUE DE MOUNT PLEASANT ET DE RECONSTRUCTION DE L'AVENUE DE MOUNT PLEASANT ENTRE LES AVENUES CHESTER ET VINCENNES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 5 000 000 \$ À CES FINS

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU :            Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'adopter le règlement décrétant l'exécution de travaux de reconstruction des avenues Charles et Vincennes, au sud de l'avenue de Mount Pleasant et de reconstruction de l'avenue de Mount Pleasant entre les avenues Chester et Vincennes ainsi qu'un emprunt de 5 000 000 \$ à ces fins, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-318-7720.

**2016-011**            ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS RELIÉES À DIVERS TRAVAUX DEVANT ÊTRE EXÉCUTÉS SUR LES BÂTIMENTS DE LA VILLE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 10 670 000 \$ À CES FINS

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU :  
Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'adopter le règlement décrétant des dépenses en immobilisations reliées à divers travaux devant être exécutés sur les bâtiments de la Ville ainsi qu'un emprunt de 10 670 000 \$ à ces fins, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-318-7714.

**2016-012** ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DANS L'AVENUE TECUMSEH, ENTRE L'AVENUE LABROSSE ET LE BOULEVARD BRUNSWICK, DANS LE BOULEVARD HYMUS, ENTRE LES AVENUES DELMAR ET STILLVIEW, AINSI QUE DANS L'AVENUE DELMAR, ENTRE L'AVENUE HEARNE ET LE CHEMIN DE SERVICE SUD ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 14 300 000 \$ À CES FINS

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU :  
Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'adopter le règlement décrétant l'exécution de travaux d'infrastructure dans l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et le boulevard Brunswick, dans le boulevard Hymus, entre les avenues Delmar et Stillview, ainsi que dans l'avenue Delmar, entre l'avenue Hearne et le chemin de service sud et décrétant un emprunt de 14 300 000 \$ à ces fins, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-318-7712.

**2016-013** DÉPÔT DU RAPPORT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2829

Un certificat dressé par l'assistante greffière, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités relativement au Règlement PC-2829 est déposé, suite à la journée d'enregistrement tenue le 6 janvier 2016 ; il est noté qu'aucune personne n'a demandé qu'un scrutin référendaire soit tenu à l'égard de ce règlement.

**2016-014** ADOPTION – PIIA – LOT 2 526 223 (INTERSECTION HYMUS – ALSTON)

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale auquel est assujettie la propriété identifiée par le lot 2 526 223 situé au sud du boulevard Hymus, entre les avenues Alston et Paprican, exige que préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale à sa réunion du 30 novembre 2015.

RÉSOLU :  
Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les plans suivants :

- Feuillet de présentation du projet « Développement résidentiel angle boulevard Hymus et boulevard Alston », préparé par Dorel Friedman, architecte, en date du 29 octobre 2015, reçu au service d'urbanisme le 9 novembre, 2015 soit :

- Page de présentation contenant le plan d'implantation général et les caractéristiques du projet ;
  - Pages AA3 et AA4 – Perspectives couleur ;
- Plan AP 1/10 – Aménagement paysager, préparé par Louis Dubuc, architecte paysagiste en date du 6 novembre 2015, reçu au service d'urbanisme le 9 novembre 2015 ;

et ce, relativement à un plan d'ensemble intégré pour le développement d'un complexe résidentiel multifamilial composé de six bâtiments faisant face au boulevard Hymus, d'environ quatre cent unités de logement, et de quatorze maisons de ville en copropriété sur l'avenue Alston, le tout situé sur le lot 2 526 223, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et plus spécifiquement au chapitre 16 applicable au développement durable et au chapitre 17 applicable aux secteurs « B » - redéveloppement résidentiel.

**2016-015**

ADOPTION – PIIA – 64, AVENUE COOLBREEZE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 64, avenue Coolbreeze exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 novembre 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 15 octobre 2015 et le 6 novembre 2015 :

- Vue de la façade avant - Plans additionnels ;
- Plan d'élévation – Vue avant ;
- Plan d'élévation - Coté nord ;
- Plan d'élévation – Côté sud ;
- Porte avant – Échantillon ;
- Fenêtres – Échantillon ;
- Matériaux de revêtement: Bardage de vinyle – Blanc ;
- Fenêtres: Aluminium – Blanc ;
- Portes : Aluminium – Blanc ;
- Toiture : Bardeaux d'asphalte – Noir ;

et ce, relativement à la construction d'un agrandissement au 64, avenue Coolbreeze, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition que :

- la porte d'entrée soit centrée et alignée avec le pignon du toit ;
- la fenêtre latérale proposée adjacente à la porte d'entrée latérale soit retirée ;
- les quatre élévations du bâtiment soient recouvertes du matériau de revêtement proposé ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction.

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$ auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2016-016**                    APPROBATION – PIA – 13, AVENUE CIRCLE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 13, avenue Circle exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 novembre 2015.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme les 9 et 20 novembre 2015 :

- Évaluation des arbres ;
- Plan 14-12-2015 ;
- Élévation - 14-12-2015 ;
- Implantation ;
- Élévation droite proposée ;
- Élévation arrière proposée ;
- Élévation gauche proposée ;
- Plan du garage ;
- Carton d'échantillon - 2015-11-20 ;
- Matériaux de revêtement: Bardage de ciment ou bois - James Hardy ou Canoxel – Beige Navajo ;
- Pierre - Alur Techo- Bloc - Sienna Onyx (beige) ;
- Détails architecturaux et bordures: Aluminium et bois – Brun marron ;
- Soffites et fascia : Aluminium – Brun marron ;
- Fenêtres : PVC – Beige pâle ;
- Portes et porte de garage : Bois ou aluminium – Brun marron ;
- Toiture : Bardeaux d'asphalte - BP Mystique - Taupe Vintage ;
- Escaliers, palier et garde-corps : Métal – Brun marron ;

et ce, relativement à la construction d'un agrandissement et des rénovations extérieures au 13, avenue Circle, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que :

- les fenêtres latérales et impostes de la porte secondaire de la véranda soient retirées afin de mettre en valeur la porte d'entrée ;

basé sur les critères suivants du chapitre 3 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Critères relatifs à l'architecture

- 15) Les ouvertures, portes et fenêtres, ainsi que les éléments décoratifs (tels galeries et corniches) devraient avoir des proportions et un traitement similaires à ceux des bâtiments environnants.
- 16) Tout projet de construction, d'ajout ou de modification devrait utiliser un vocabulaire architectural sobre, qui fait appel à un nombre limité de formes ; le bâtiment ne devrait pas comporter d'éléments dont la fonction principale est manifestement d'attirer l'attention au détriment des autres maisons de la rue ou du voisinage : il devrait éviter les éléments ostentatoires, les fenêtres monumentales ou hors de proportion, les portiques avec colonnades.

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction.

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 6 000 \$ auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2016-017**                    APPROBATION – PIIA – 199, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 199, avenue Saint-Louis exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 novembre 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 27 octobre 2015 :

- Élévations 1-5 ;
- Plan d'implantation et étage ;
- Plan topographique ;
- Échantillons (ou ses équivalents) ;
- Matériaux de revêtement : Planches de fibro-ciment - Canoxel  
Pierre - Shadow stone ;
- Soffites et fascia : Aluminium ;
- Fenêtres et portes : Aluminium ;
- Toiture : Bardeaux d'asphalte - BP Manoir ;

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison au 199, avenue Saint-Louis, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que :

- que la couleur des planches de revêtement de fibro-ciment proposée soit quelques teintes plus claires pour que la maison s'intègre mieux au voisinage ;
- que le revêtement de pierre soit limité au rez-de-chaussé, que le revêtement de pierre au garage soit au même niveau que sur la maison et que le revêtement de fibro-ciment ne couvre que le deuxième étage ;
- que le prolongement de la colonne qui dépasse la toiture au-dessus de l'entrée soit retiré ;
- que la couleur de la porte d'entrée ainsi que la porte de garage soit quelques teintes plus claires, en harmonie avec la palette de couleurs claires proposée ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction.

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 040 \$ auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2016-018**                    REFUS – PIIA – 134, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 134, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 novembre 2015.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE refuser d'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 7 octobre 2015 :

- Toit proposé – Modifications 1 ;
- Toit proposé – Modifications 2 ;

et ce, relativement au remplacement de la toiture au 134, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères numéro 31.22.2 relatifs à l'architecture, énoncés au Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale en ce que le toit proposé ne respecte pas la pente de toit, les proportions et le style du bâtiment.

**2016-019**                    APPROBATION – PIIA – 27, AVENUE BAYVIEW

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 27, avenue Bayview exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 septembre 2015.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 13 août 2015 :

- Élévations couleur II ;
- Évaluation des arbres ;
- Plan d'implantation révisé ;
- Plan d'insertion ;
- Échantillons (ou ses équivalents) ;
- Matériaux de revêtement : Bois - Bardeaux de cèdres Maibec - Roche glissante de Bétonel (gris) ;
- Brique - Techno-bloc Brandon - Gris Davenport (gris) ;
- Détails architecturaux et bordures : Bois - Maibec – Blanc ;
- Soffites et Fascia : Bois et aluminium - Maibec - Blanc et brun ;
- Fenêtres : PVC - Casement, Performa – Blanc ;
- Porte d'entrée : Fibre de vitre - Prestige -Douglas pine (brun) ;
- Porte de garage : Acier - Garaga - Gris et blanc ;
- Toiture : Bardeaux de fibres de vitre - BP Mystique - Ardoise antique (gris - noir) ;

et ce, relativement à la démolition de la maison existante et à la construction d'une maison unifamiliale au 27, avenue Bayview, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, se terminant le 28 février 2017, suite à l'émission du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$ auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.



**2016-020** DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 18 NOVEMBRE 2015 AU 18 DÉCEMBRE 2015, AINSI QUE LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 20 OCTOBRE 2015 AU 16 DÉCEMBRE 2015

---

La liste des amendements budgétaires pour la période du 18 novembre 2015 au 18 décembre 2015, ainsi que le registre des chèques pour la période du 20 octobre 2015 au 16 décembre 2015 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

**2016-021** AUTORISATION – CRÉATION D'UNE RÉSERVE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'autoriser la création d'une réserve pour l'amélioration de l'infrastructure d'entreposage de données informatiques, au montant de 110 000 \$ ;

D'approprier à cette fin, une somme équivalente de 110 000 \$, à même le surplus non autrement approprié de l'année 2015.

**2016-022** BASE DE VOILE VENTURE – MODE DE FONCTIONNEMENT – BAIL ACTUEL

---

ATTENDU QUE le « modus operandi » existant entre la Ville de Pointe-Claire et la « Base de voile Venture de Pointe-Claire inc. » n'est plus adéquat ni approprié en termes de services offerts aux citoyens de Pointe-Claire ;

ATTENDU QU'il est essentiel, de l'avis du conseil municipal, de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des citoyens de Pointe-Claire en ce qui concerne l'utilisation de l'aire Venture et les services fournis à celle-ci

ATTENDU QUE le conseil reconnaît la demande croissante de groupes privés et d'organismes communautaires pour des espaces communautaires et de location supplémentaires ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite donner son accord à une proposition respectant le plan concernant un nouveau mode d'opération pour l'aire connue sous le nom de « Base de voile Venture » ;

ATTENDU QU'il est nécessaire, afin de mettre en œuvre un tel plan, d'annuler et de résilier le bail existant par la « tolérance du propriétaire » en donnant à cet égard tous les avis conformes à la loi.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver le plan pour un nouveau mode de fonctionnement de l'aire connue sous le nom « Base de voile Venture », ce plan étant décrit à la section « Description » du dossier décisionnel 15-143-7699 ;

D'indiquer que la direction du service de la culture, des sports, des loisirs et du développement communautaire, le service de l'ingénierie et immeubles et le service des affaires juridiques et du greffe sont mandatés pour mettre en œuvre les articles 1 à 5 du plan le plus rapidement possible dans le respect de la loi ;

D'indiquer que les articles 6 et 7 de ce plan pourront être revus et analysés par le conseil et la direction avant qu'une décision finale ne soit prise sur ces articles ;

D'informer convenablement et légalement la « Base de voile Venture inc. » de l'annulation et de la résiliation du bail existant par la « tolérance du propriétaire » prenant effet le 30 avril 2016 à 23 h 59 et de mandater le directeur des affaires juridiques et greffier à cette fin.

**2016-023** AUTORISATION – PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DE LA SÉCURITÉ CIVILE DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser monsieur Réjean Cauchon, planificateur du Bureau d'inspection municipal, à représenter la Ville de Pointe-Claire au Colloque annuel de la sécurité civile du Québec, organisé par le Ministère de la sécurité publique du Québec, devant se tenir à Québec, du 14 février 2016 au 17 février 2016 ;

D'autoriser en conséquence, le remboursement des frais encourus relativement à la participation de monsieur Cauchon à ce colloque, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-291-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7774 émis le 22 décembre 2015.

**2016-024** AUTORISATION – PARTICIPATION AU 17<sup>e</sup> GALA DE LA SAINT-VALENTIN – RÉSIDENCE DES SOINS PALLIATIFS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

ATTENDU QU'il peut arriver que la nature exceptionnelle de certaines activités où un certain protocole exige la présence du conjoint des personnes appelées à représenter la municipalité lors d'une activité qui profite à cette dernière ;

ATTENDU QUE le 17<sup>e</sup> Gala annuel de la Saint-Valentin, tenu au profit de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île, constitue une telle activité qui profite à l'ensemble de la communauté de l'ouest de l'île, incluant le territoire de la Ville de Pointe-Claire.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et majoritairement D'autoriser monsieur le maire Trudeau ainsi que sa conjointe à représenter la Ville de Pointe-Claire au 17<sup>e</sup> Gala annuel de la Saint-Valentin, au profit de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île, devant se tenir au Château Vaudreuil, à Vaudreuil-Dorion, le 16 février 2016 ;

D'autoriser le remboursement des frais engagés relativement à la participation de monsieur le maire Trudeau et de sa conjointe à cette activité, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à la présente autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7792 émis le 18 décembre 2015.

Pour la proposition : Mesdames les conseillères Homan et Thorstad-Cullen, messieurs les conseillers Beaumont, Bissonnette, Grenier, Iermieri et Smith ;

Abstention : Monsieur le conseiller Cousineau s'abstient, ce dernier déclarant un intérêt particulier à l'égard de ce sujet.

**2016-025** AUTORISATION – MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2015-418

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement DE mettre fin au mandat et de résilier à toutes fins que de droit, le partenariat intervenu avec le « Comité Écologique du Grand Montréal », suite à l'adoption de la résolution 2015-418 ;

DE confirmer l'intention claire de la Ville de Pointe-Claire à poursuivre la réalisation du projet de protection, de restauration et d'aménagement du parc naturel Terra Cotta.

**2016-026** IDENTIFICATION – PARTENAIRE – RÉALISATION D’UN PROJET DE PROTECTION, DE RESTAURATION ET D’AMÉNAGEMENT DU PARC NATUREL TERRA COTTA

ATTENDU QUE le conseil municipal a indiqué par sa résolution 2015-418 son intention de procéder à la réalisation d’un projet de protection, de restauration et d’aménagement du parc naturel Terra Cotta ;

ATTENDU QU’il y a lieu d’identifier le partenaire avec qui ce projet pourra être réalisé.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D’identifier l’organisme « Nature – Action Québec » comme partenaire de la Ville de Pointe-Claire, pour la réalisation du projet de protection, de restauration et d’aménagement du parc naturel Terra Cotta.

**2016-027** AUTORISATION – PARTICIPATION AU COCKTAIL DU PRÉSIDENT ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L’OUEST-DE-L’ÎLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D’autoriser monsieur le maire Trudeau, madame la conseillère Homan et messieurs les conseillers Bissonnette, Cousineau, Grenier, Iermieri et Smith à représenter la Ville de Pointe-Claire à l’occasion de l’activité « Cocktail du Président », organisée par la Chambre de Commerce de l’Ouest-de-l’Île devant se tenir à Dollard-des-Ormeaux le 20 janvier 2016 ;

D’autoriser le remboursement de la participation des membres du conseil ci-haut mentionnés, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D’imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu’il appert du certificat de la trésorière n° 15-7796 émis le 23 décembre 2015.

**2016-028** SOUTIEN FINANCIER – DIVERS ORGANISMES

Modifié par la résolution  
2016-051

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et majoritairement D’accorder des soutiens financiers aux organismes ci-après mentionnés pour un montant total de 66 893 \$ :

Organismes	Montant	Poste budgétaire
Fondation de l’Hôpital Général du Lakeshore	31 393 \$	02-193-00-963
Karnak Shriners	500 \$	02-193-00-989
Résidence de soins palliatifs de l’Ouest-de-l’Île	10 000 \$	02-193-00-989
Pointe-Claire Seniors Group	25 000 \$	02-193-00-961

Pour la proposition : Mesdames les conseillères Homan et Thorstad-Cullen, messieurs les conseillers Beaumont, Bissonnette, Cousineau, Grenier, Iermieri et Smith ;

**2016-029** DÉSIGNATION – MAIRE SUPPLÉANT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE nommer monsieur le conseiller Paul Bissonnette pour agir en tant que maire suppléant et en tant que remplaçant de monsieur le maire Morris Trudeau aux assemblées du conseil d’agglomération de Montréal, pour les mois de février, mars et avril 2016.

**2016-030** NOMINATION – MEMBRES DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement DE mettre fin au mandat du comité consultatif aquatique tel qu'existant jusqu'à ce jour ;

DE mettre fin au mandat des administrateurs provisoires du Club aquatique de Pointe-Claire Inc, lesquels ont agi jusqu'à ce jour, pour obtenir les lettres patentes de la corporation « Club aquatique de Pointe-Claire inc. » ;

DE procéder à la nomination des neuf (9) personnes mentionnées ci-dessous, pour un mandat initial d'une durée de trois (3) années, cette durée pouvant toutefois être modifiée avant l'échéance de leur mandat, dans le cadre de la conclusion et de la mise-en-œuvre du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et le Club aquatique de Pointe-Claire Inc. ;

DE mandater le directeur général, M. Robert-F Weemaes et le greffier et directeur des services juridiques, Me Jean-Denis-Jacob, pour accompagner le conseil d'administration de la nouvelle corporation, le temps nécessaire pour assurer la mise-en-œuvre adéquate et conforme de leurs activités légales et administratives, y incluant la conclusion du protocole d'entente devant intervenir avec la Ville de Pointe-Claire ;

DE nommer et de désigner les personnes dont les noms apparaissent ci-dessous, pour agir en tant que membres du Club aquatique de Pointe-Claire Inc., et en tant qu'administrateur de cette corporation à partir du 17 janvier 2016, et ce pour une période initiale de trois années :

- Monsieur Greg Bielby
- Monsieur Dan Cregan
- Monsieur Wayne James Dover
- Monsieur Rob Geller
- Madame Beth Hazel
- Monsieur Tom McKenzie
- Monsieur Shaun McGrath
- Monsieur Matteo Perrella
- Monsieur Carmine Pontillo

**2016-031** OCTROI D'UN CONTRAT – LICENCES WINDOWS ET MICROSOFT POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser le renouvellement du contrat pour les licences Windows et Microsoft en faveur de Microsoft Licensing GP, pour un montant total de 300 874,50 \$, taxes incluses, pour les années 2016, 2017 et 2018 ;

D'imputer cette dépense tel qu'indiqué ci-dessous :

Code budgétaire	Année	Montant avant taxes	Montant après taxes	Montant après ristourne
02-138-00-551	2016	87 228,96 \$	100 291,50\$	91 579,50 \$
02-138-00-551	2017	87 228,96 \$	100 291,50\$	91 579,50 \$
02-138-00-551	2018	87 228,96 \$	100 291,50\$	91 579,50 \$
	Total :	261 686,88\$	300 874,50\$	274 738,45\$

**2016-032** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE BILLETS D'AUTOBUS ET DE TRAINS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat à la Société de transport de Montréal pour l'année 2016, concernant la fourniture de billets d'autobus et de trains (via

l'appareil Opus) aux aînés et personnes handicapées résidant à Pointe-Claire pour un montant approximatif de 70 290 \$ ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-27-419, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-711-7770 émis le 16 décembre 2015.

**2016-033**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CRÉATION D'UN MODÈLE POUR LE PROGRAMME DE LOISIRS ET LE BULLETIN MUNICIPAL, AINSI QUE LE MONTAGE ANNUEL DE CES PUBLICATIONS

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour la création d'un modèle pour le programme de loisirs et le bulletin municipal, ainsi que le montage annuel de ces publications, tel que lesdits critères apparaissent à la section « Justification » du dossier décisionnel 15-150-7741.

**2016-034**                    APPROPRIATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE FORAGES ET D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres relatif à la fourniture de services professionnels pour la réalisation de forages et d'études géotechniques, tel que lesdits critères de sélection sont indiqués à la section « Description » du dossier décisionnel 15-318-7759.

**2016-035**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT COMPLET DU SERVICE D'URBANISME

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour le réaménagement complet du service d'urbanisme, tel que lesdits critères sont indiqués à la section « Description » du dossier décisionnel 15-318-7777.

**2016-036**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA PISCINE DE 25 VERGES, INCLUANT LE BASSIN ET LA SALLE DE FILTRATION

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie relativement à l'exécution de travaux divers de réfection de la piscine de 25 verges, incluant le bassin et la salle de filtration, tel que lesdits critères sont énoncés à la section « Description » au dossier décisionnel 15-318-7777.

**2016-037**                    APPROBATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE – ACHAT DE BILLETS D'AUTOBUS ET DE TRAIN POUR LES AÎNÉS EN 2015

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver une modification au contrat et à la commande intervenue entre la Ville de Pointe-Claire et la Société de transport de Montréal, pour un montant total de 16 889 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 16 889 \$, taxes incluses, relativement à l'achat de billets d'autobus et de train pour les aînés de Pointe-Claire pour l'année 2015, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 94 989 \$ ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-27-419, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 1507749 émis le 11 décembre 2015.

**2016-038**      **APPROBATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE – COLLECTE ET TRANSPORT DE DÉCHETS DOMESTIQUES ET ENCOMBRANTS**

RÉSOLU :      Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,  
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Camille Fontaine et fils inc., pour un montant total de 85 020,58 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 85 020,58 \$, taxes incluses, relativement à la collecte et le transport de déchets domestiques et encombrants pour les années 2015, 2016 et 2017, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 1 853 211, 25 \$ ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-420-00-471 et 02-420-00-479, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7761 émis le 16 décembre 2015.

**2016-039**      **APPROBATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE – RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE BOULEVARD SAINT-JEAN, ENTRE L'AUTOROUTE 20 ET L'AVENUE LAKEVIEW ET LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR L'AVENUE DONEGANI**

RÉSOLU :      Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,  
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement  
D'approuver les modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et TGA Montréal inc. pour un montant total de 71 032,32 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 71 032,32 \$, taxes incluses, relativement à la reconstruction de la chaussée sur le boulevard Saint-Jean, entre l'autoroute 20 et l'avenue Lakeview et la construction d'un trottoir sur l'avenue Donegani, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 1 711 155,50 \$ ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7757 émis le 11 décembre 2015.

**2016-040**      **APPROBATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE DANS LES AVENUES WINDMILL, HIGHGATE, KIRKSTONE, LONGMEADOW ET POINTE-CLAIRE**

RÉSOLU :      Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'approuver trois modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Sanexen Services Environnementaux inc. pour un montant total de 35 255,73 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 35 255,73 \$, taxes incluses, relativement à des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable dans les avenues Windmill, Highgate, Kirkstone, Longmeadow et Pointe-Claire, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 1 189 173, 57 \$ ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-32-821, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7782 émis le 17 décembre 2015.

**2016-041**                    APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET DE LA CHAUSSÉE SUR LES AVENUES CHAUCER, WILLOWBANK, MAYWOOD, GRANGE, NEWTON SQUARE ET HASTINGS

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver dix modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Roxboro Excavation inc. pour un montant total de 98 724,65 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 98 724,65 \$, taxes incluses, relativement à des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et de la chaussée sur les avenues Chaucer, Willowbank, Maywood, Grange, Newton Square et Hastings, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 3 488 312,60 \$ ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-32-821, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7804 émis le 21 décembre 2015.

**2016-042**                    APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX DANS LES PARCS CLEARPOINT, FIFTH ET VALOIS

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver quatre modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Urbex pour un montant total de 34 138,67 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant 34 138,67 \$, taxes incluses, relativement au réaménagement des aires de jeux dans les parcs Clearpoint, Fifth et Valois, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 419 892,51 \$ ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 63-420-15-004, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7784 émis le 22 décembre 2015.

**2016-043**                    APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – TRAVAUX D'ARBORICULTURE POUR L'ANNÉE 2015

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Service d'arbres Nature inc. pour un montant total de 18 916,33 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 18 916,33 \$, taxes incluses, relativement à des travaux d'arboriculture pour l'année 2015, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 263 912, 29 \$ ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-73-484, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7787 émis le 21 décembre 2015.

**2016-044**                    APPROBATION – ENTENTE RÉVISÉE POUR TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC SOTRAMONT POINTE-CLAIRE S.E.C. ET SOTRAMONT RÉSIDENTIEL POINTE-CLAIRE S.E.C.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

**RÉSOLU :** Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'approuver l'entente révisée intervenue entre Sotramont Pointe-Claire, S.E.C., Sotramont Résidentiel Pointe-Claire, S.E.C. et la Ville de Pointe-Claire relativement à des travaux municipaux à être effectués afin de permettre la réalisation de la première phase du projet de développement résidentiel « Greenwich » dans la mesure où la version finale révisée de cette entente est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-143-7519.

**2016-045** APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSEILLER SENIOR BILINGUE, TRADUCTION ET GRAPHISME

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement  
D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour un conseiller senior bilingue ;

D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels en graphisme ;

D'approuver les critères de sélection devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels en traduction ;

D'indiquer que les critères de sélection retenus en fonction des trois premiers paragraphes de la présente résolution le seront en fonction de la pondération indiquée à l'égard de chacun d'eux à la section « Justification », du dossier décisionnel 15-150-7820.

**2016-046** DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2015

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de novembre 2015, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2016-047** APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES POUR LE 12 JANVIER 2016

**RÉSOLU :** Il est proposé par madame la conseillère Homan,  
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement  
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 12 janvier 2016, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et par madame Marie-Josée Boissonneault, directrice du service des services administratifs et trésorière.

**2016-048** APPROBATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE – SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES

**RÉSOLU :** Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Les Entreprises Sanitaires F.A. Itée, pour un montant total de 255 748,96 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 255 748,96 \$, taxes incluses, pour les services de collecte et de transport des matières recyclables pour les années 2015, 2016 et 2017, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 1 443 743, 27 \$;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires suivants, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7810 émis le 5 janvier 2016 :



Ville de Pointe-Claire  
Procès-verbal – Séance ordinaire du conseil  
12 janvier 2016

02-420-00-495 (2014) : 130 363,30 \$  
02-420-00-495 (2015) : 47 305,72 \$  
02-420-00-495 (2016) : 61 632,87 \$  
02-420-00-495 (2017) : 16 447,14 \$

**2016-049**                    LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
DE lever la présente séance à 20 h 10.

---

Morris Trudeau, Maire

---

Me Jean-Denis Jacob, Greffier